	CHARTRE AVEC LES FLOTTES FOURNISSEURS / SOUS-TRAITANTS	DOC 33/A – 07/2005	
		Nb pages : 2	Page 1


1

Dans les relations avec les clients qui lui sont adressés par Vent Portant, le groupe Kiriacoulis s'engage à assurer les prestations suivantes dans chacune de ses bases :

- fournir à Vent Portant des indications précises concernant l'accès aux bases, plan, moyens d'accès, indication des heures d'ouverture ainsi que des numéros de téléphone permettant de joindre aisément un responsable
- assurer la signalisation du bureau d'accueil
- mettre à disposition du client le prix des prestations non comprises dans le montant de la location, options, prestations diverses telles que transferts, avitaillement etc. ...
- respecter les instructions du fabricant et les règles de protection de l'environnement en vigueur dans son pays
- vérifier que le matériel est complet et en état de marche, ce qui est attesté par l'inventaire de mise en main et que le bateau comporte le matériel de sécurité obligatoire dans son pays
- s'assurer de la capacité effective du skipper et du co-skipper à comprendre les explications et les consignes données concernant le bateau, le matériel et son entretien éventuel
- respecter les lois en vigueur dans son pays
- assurer une assistance pendant la durée de la location avec un délai d'intervention inférieur à la journée
- assurer un inventaire retour signé par le locataire et le personnel de la base comprenant les commentaires du locataire et une évaluation de la satisfaction client, document qu'il s'engage à communiquer à Vent Portant.

GROUPE KIRIACOULIS
Représenté par Mr Fanis Kiriacoulis

VENT PORTANT
représenté par Mr Patrick Demartial

	CHARTE AVEC LES FLOTTES FOURNISSEURS / SOUS-TRAITANTS TRADUCTION	DOC 33/A – 07/2005	
		Nb pages : 2	Page 2

TRANSLATION

In its relations with the clients booked by Vent Portant, the Kiriacoulis Group commits to insure in all its bases :

- to provide adequate information regarding access, plan, ways of getting there, as well as opening hours and telephone numbers, including a possibility to reach a staff of the base
- to insure a proper exposition of the base office and the location of the boats
- to put at the disposition of the client the tarif of options and services not included in the amount of the charter contract
- to respect the instructions of the builders of the boats and the national legal instructions regarding environment
- to check that the equipment is complete and working, which is controlled by the check-in inventory form, and that the boat complies with all the safety regulations of the country
- check that the skipper and the co-skipper are able to understand the explanations and instructions delivered regarding the operation and maintenance of the boat and the equipment
- respect the national regulations
- insure a technical assistance during the charter, within a maximum delay of reaction of one day
- make a return check-out inventory signed by both the charter client and the base personal including comments of the clients and an evaluation of his satisfaction, which document will be forwarded to Vent Portant

GROUPE KIRIACOULIS
Represented by Mr Fanis Kiriacoulis

VENT PORTANT
Represented by Mr Patrick Demartial